

131.30 / 3.231 / 3.213.1

Bern, 31 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COMMUNAUTE DE NEGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFEDERATION (CNPC)

### **Les employé(e)s paient la mise de fond unique dans le 2<sup>e</sup> pilier**

L'organe suprême de PUBLICA, la commission de la caisse, a décidé d'abaisser le taux technique à 2 % et le taux de conversion de l'institut de prévoyance dont elle assure la surveillance et le contrôle à 5,09 %. Cela conduirait à des réductions massives des prestations pour les employé(e)s de la Confédération si aucune mesure n'était prise pour les compenser. En décembre, le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'adopter une mise de fonds unique qui aurait été financée d'une part par l'excellent résultat des comptes de 2017 et de l'autre, par le budget 2018. Le Parlement a, de manière incompréhensible, refusé cette proposition.

La CNPC qui est la représentante la plus importante des employé(e)s de l'Administration fédérale prend note que l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération, où les représentants des employé(e)s ont autant de voix que ceux de l'employeur, a décidé de colmater la brèche par une mise de fonds unique. Celle-ci doit être financée par les rendements sur le capital supérieurs à la moyenne de la caisse. Cette mesure permet certes d'atténuer la baisse des prestations pour les futurs retraité(e)s, mais réduit aussi la fortune de l'institut de prévoyance aux dépens des salarié(e)s. Le Conseil fédéral laisse tout du moins entrevoir une augmentation de la cotisation salariale annuelle de l'employeur à partir de 2019. Mais même ainsi, les personnes de moins de 60 ans doivent s'attendre à des pertes de prestations de 2,8 à 5 %. Pour les employé(e)s plus jeunes, la pilule est amère.

La CNPC regrette encore que le Parlement ait laissé les employé(e)s de la Confédération dans la tempête. La correction apportée par l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération reste totalement insatisfaisante.

#### Renseignements:

- Christof Jakob, président de la CNPC et secrétaire de la SSP, tél. 077 447 29 03
- Janine Wicki, secrétaire générale de l'APC et directrice de la CNPC, tél. 079 238 10 40